



BULLEZ AN DRE

BULLETIN COMMUNAL DE TRÉMAOUEZAN

N° 345

Mai 2021

SOMMAIRE

Page 2

- Animation
vie associative
- Budget 2021

Page 3

- Informations utiles

Page 4

- Action Sociale
- Cadre de vie –
environnement

Pages 5 et 6

- Avis de la Mairie

Pages 6 et 7

- Petites annonces



APPLICATION PanneauPocket

La Mairie de TREMAOUEZAN vient d'adhérer à l'application
« PanneauPocket »

Grâce à cette application la Mairie vous informe et vous alerte.

Il vous suffit de télécharger l'application PanneauPocket,
rechercher le nom de la commune de « Trémaouézan »,
cliquer sur le « cœur de couleur jaune » à côté du nom de votre
commune pour l'ajouter à vos favoris.

L'application est également disponible sur ordinateur :
app.panneaupocket.com

100 % GRATUIT

100 % ANONYME

0 % PUBLICITE

MAIRIE – 1, Venelle des Enclos – 29800 TREMAOUEZAN

TEL : 02.98.20.87.12

Courriel : mairie-tremaouezan@wanadoo.fr

Site internet : www.tremaouezan.fr

ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

ANCIENS COMBATTANTS : CEREMONIE DU 8 MAI

En raison des conditions sanitaires, la cérémonie de l'armistice se limitera à un dépôt de gerbe au monument aux morts le **samedi 8 mai à 11 h** au monument aux morts.

ALSH INTERCOMMUNAL PLOUEDERN-TREMAOUEZAN

L'accueil de loisirs se situe 133 rue des Ecoles à Plouédern. Adresse mail : plouedern@epal.asso.fr. Site internet : <https://plouedern.wixsite.com>. ☎ 02.29.63.00.09 ou ☎ 07.82.29.15.09.

BUDGET 2021

Le Conseil Municipal a voté le budget et les taux d'imposition 2021 :

Budget :

- présenté en équilibre en section de fonctionnement à 431 013.00 €
- présenté en équilibre en section d'investissement à 478 813.85 €
- autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 65 400 €
(Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune)



Taux d'imposition :

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le **transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.**

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15.97 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal TFB 2020 (18.78 %).

A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Taux d'imposition 2021 votés	Anciens taux	Nouveaux taux	Variation
Taxe d'habitation	Supression	Supression	Supression
Taxe foncière	34.75 %	36.49 %	+ 5 %
Taxe foncière non bâti	45.61 %	45.61 %	0 %

INFORMATIONS UTILES

CONCILIATEUR DE JUSTICE SUR LANDERNEAU : Marie-Françoise LE GUEN

Contact : 06.81.89.62.40. Mail : marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES : CAMPAGNE DE DECLARATION DES REVENUS

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de COVID-19, les services de la Direction départementale des Finances publiques ont adapté leurs modalités d'accueil afin de permettre aux usagers de bénéficier de l'assistance dont ils ont besoin sans avoir obligatoirement à se déplacer. Dans ce contexte particulier, les usagers qui souhaitent bénéficier d'une aide pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu sont invités à recourir de façon privilégiée :

- au téléphone : le numéro d'appel national le 0809 401 401 (appel non surtaxé) permet d'être mis en relation directement avec un agent des finances publiques,
- à Internet via le site impots.gouv.fr à partir de l'espace sécurisé individuel. Un assistant virtuel facilite le complètement de la déclaration. Si besoin il est possible également de poser des questions via la messagerie sécurisée ou de prendre un rendez-vous.

Pour les autres usagers, l'accueil physique sera assuré :

- Dans les centres des finances publiques (59, rue de Brest à Landerneau) sans rendez-vous de 8 h 30 à 12 h 00 du lundi au vendredi et exclusivement sur rendez-vous de 13 h 00 à 16 h 00,

La date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au 20 mai.

La date limite pour valider la déclaration en ligne sur [Impots.gouv](https://impots.gouv.fr) dans le Finistère est fixée au 1^{er} juin 2021.

SERVICES D'URGENCE



Pharmacies de garde : 3237	Médecin de garde - SAMU : 15 ou 112
Pompiers : 18 ou 02.98.85.16.16	Gendarmerie : 17 ou 02.98.85.00.82
Eau du Ponant : 02.29.00.78.78	ENEDIS (ERDF dépannage) : 09.72.67.50.29

VOS DEMARCHES

- **Carte nationale d'identité - Passeport** (délivrance, renouvellement, perte, changement d'adresse, d'état civil...) : Pré-demande en ligne (predemande-cni.ants.gouv.fr ou passeport.ants.gouv.fr), se présenter, sur rendez-vous, auprès d'une Mairie équipée du dispositif spécifique, comme celle de Landerneau (prise de rendez-vous obligatoire) information complète : www.ville-landerneau.fr,

- **Permis de conduire** (inscription au permis de conduire, vol ou perte, détérioration, expiration durée de validité, changement état civil, réussite de l'examen du permis de conduire) : permisdeconduire.ants.gouv.fr

- **Certificat d'immatriculation de véhicule** (vente, duplicata, changement d'adresse) : immatriculation.ants.gouv.fr



ACTION SOCIALE

AIDE SOCIALE

- Centre Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S) au 02.98.85.95.36 (ou 38 ou 57),
- Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) au 02 98 85 79 87.

LE RPE (Relais Petite Enfance)

Le Relais est un service gratuit, de proximité, et pour tous. Il est situé dans les locaux de la crèche d'entreprises «La Cabane aux Bruyères» zone de Loc Ar Bruc à Plouédern. Contact au ☎ **02.98.43.63.97** ou par mail : rpe.interco@enjeuxdenfance.fr ou site internet : <https://www.enjeuxdenfance.fr/rpam/rpe-interco>.

MAISON DE L'ENFANCE « TY LABOUSIG » DE PLOUEDERN

La crèche accueille les enfants en halte-garderie (une place est réservée à ceux de Trémaouézan). Responsable : Magali LE CALVEZ. Pour les inscriptions : www://inscription.creche-attitude.fr – Tél. : 02.98.47.31.58.

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique en Pays de Landerneau/Daoulas

Le CLIC est un interlocuteur unique et de proximité proposant un service gratuit et confidentiel, recherche d'information et de solutions de proximité pour toutes les problématiques liées au vieillissement. Contact : 02.98.85.99.08, Maison des Services Publics
59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU – courriel : clic@pays-landerneau-daoulas.fr

[CAFE DES AIDANTS – PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS](#)

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ? Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Animé par des professionnels, le « café des aidants » est un temps convivial d'échange et d'information en libre accès.

Prochains rendez-vous : **jeudi 20 mai** (3^{ème} jeudi) (Peut-on décider pour son proche ?), **jeudi 3 juin** (Moi aussi j'aimerais qu'on me demande comment ça va) de 14 h 00 à 16 h 00, à la Cimenterie, 1^{er} étage, 12 rue Saint-Ernel 29800 LANDERNEAU. Contact CLIC du Pays de Landerneau-Daoulas au 02.98.85.99.08 ou clic@ccpld.bzh.

CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT

FRELONS ASIATIQUES

Les fondatrices (reine frelon asiatique) commencent leur nid. Celui-ci peut se trouver sous le cache-moineau d'une maison, un abri de jardin, un hangar, un abri à bois, une entrée de maison.

C'est à ce moment-là, que le nid peut être détruit le plus facilement. Tard le soir ou tôt le matin quand on est sûr que la fondatrice est à l'intérieur. Un coup sec avec une plaque de bois ou le talon d'une chaussure peut faire l'affaire suivant la position du nid.

Pour avoir plus de renseignements aller sur internet : piéger les fondatrices puis suivre les recommandations

Le référent sur la commune est Yvon LE ROY. Contact : 02.98.20.91.65.

AVIS DE LA MAIRIE

HORAIRES MAIRIE

- * lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- * vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
- * du mardi au jeudi de 9 h à 12 h



PERMANENCES DES ELUS

- **Hervé LIEGEOIS** – Maire : Le lundi de 14 h à 16 h et sur rendez-vous.
- **Jean-Pierre COAT** – Adjoint au Maire – Travaux, voirie, infrastructures : Sur rendez-vous.
- **Lynda JAOUEN** – Adjointe au Maire – Affaires scolaires, vie sociale, associative, enfance, jeunesse : Sur rendez-vous.
- **Wahid-Gabriel FARHAT** – Adjoint au Maire – Finances, urbanisme, environnement, communication : Les lundi et vendredi de 14 h à 16 h et sur rendez-vous.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES LES 20 ET 27 JUIN

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Pour s'inscrire ou vérifier qu'on est bien inscrit, rendez-vous sur le site service-public.fr ou en se présentant en Mairie avec une carte d'identité ou un passeport en cours de validité et un justificatif récent du domicile.

Le nouveau dispositif « Maprocuration » -complémentaire à la procédure « papier » existante-permet désormais aux électeurs de faire leur demande de procuration en ligne depuis un smartphone ou un ordinateur.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS

Afin de répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes, la Communauté de Communes réalise une enquête auprès de l'ensemble de la population du territoire. Cela participe d'une analyse des besoins sociaux.

Votre participation est essentielle !

Vous trouverez ci-annexée au Buhez An Dré cette enquête anonyme et individuelle à laquelle nous vous invitons à répondre pour **le 30 avril au plus tard**, soit en déposant le questionnaire dans les boîtes aux lettres de la Mairie ou à la Communauté de Communes, ou en répondant directement en ligne sur : www.pays-landerneau-daoulas.fr ou bien encore en flashant directement le QRcode.

RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Filles et garçons nés en mai 2005. Le recensement est obligatoire à 16 ans. **Inscrivez-vous à la Mairie à partir du jour de vos 16 ans et pendant un délai d'un mois à compter de ce jour**, munis de votre livret de famille. Retrouver « ma jdc sur mobile » en 1 clic www.defense.gouv.fr/jdc

MENU DE LA CANTINE SCOLAIRE

Pour consulter les menus de la cantine, rendez-vous sur le site internet clicetmiam.fr, vous pouvez y créer votre espace, code à saisir : TREMAOUEZ

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2012

« Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils et d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente. A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h».

DISPOSITIONS A APPLIQUER PAR LES VICTIMES DE NUISANCES SONORES

Il convient aux personnes s'estimant victimes de nuisances sonores de s'adresser aux responsables des animaux ou objets en cause pour les rappeler à leurs obligations.

Si cette intervention demeure sans effet, il convient de le confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception. Enfin, en cas d'insuccès, s'ouvre la procédure pénale par dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie.



CORRESPONDANTS DE PRESSE LOCALE

Le Télégramme : Ronan AUDREN ☎ 06.73.89.26.86. audren.ronan@laposte.net

Ouest-France : Martine MEUDEC ☎ 06.32.75.90.36
martine.meudec-senant@hotmail.com

PETITES ANNONCES

❖ **Et si vous offriez un bijou de créateur pour la fête des mères ?**

Vous pourrez ainsi soutenir une créatrice locale, Kathia, quartier Kerudalar, et bénéficier d'une gratuité de frais de port avec la livraison "remise en mains propres". Alors RDV sur www.thyliacreations.fr !"



❖ **L'emploi en agriculture** : pour une saison ou en CDI ! Il existe dans le milieu agricole de nombreuses entreprises à la recherche de personnel permanent ou saisonnier. Le secteur des productions agricoles regroupe :

- Les élevages porcins, laitiers, volailles et autres productions animalières (viande bovine, avicoles, caprin, ovins, équins, ostréicoles, piscicoles...),
- Le maraîchage sous serre et en plein champ (la mise en place et la récolte des légumes),
- Le machinisme agricole avec la conduite et l'entretien des matériels agricoles pour les travaux des champs (tracteurs et autres automoteurs),
- Le paysage (création, entretien et taille des espaces verts, construction de murets...),
- La pépinière et l'horticulture,
- Les métiers sylvicoles (forêts).

Si vous cherchez un poste (temporaire ou durable) dans l'un de ces secteurs d'activité ou souhaitez avoir des informations sur ces métiers et les perspectives de travail proche de chez vous, contactez la bourse départementale de l'emploi agricole de l'ANEFA 29. Association Nationale Emploi Formation en Agriculture (ANEFA29) Quimper Tel : 02.98.64.67.96 emploiquimper@anefa.org
Saint Pol de Léon Tel : 02.98.29.12.60 emploimorlaix@anefa.org

Retrouvez les offres sur : www.lagriculture-recrute.org

Suivez-nous et toute l'actualité de l'emploi agricole sur Facebook : anefa29

- ❖ **Emploi des jeunes** : Le Conseil Départemental du Finistère met en place une plateforme numérique : www.finisterejob.fr
- ❖ **ADMR** : nouveau service à domicile de « petit jardinage » pour permettre aux personnes de rester vivre chez elles le plus longtemps possible dans les meilleures conditions possibles. Contact : bassinaberwrach@29.admr.org 02.29.62.61.69.
- ❖ **Cherche pré/prairie** de 1 500 m² ou plus, pour faire pâturer 2 chevaux calmes, pendant les mois d'été, sur Trémaouézan. Contact : Maurice LE VERN – 02.98.20.84.22.

L'ATELIER EN GOURMANDISES

Laurélia LE DREFF Artisan pâtissier, atelier et confection à Trémaouézan

☎ : 06.50.97.62.59 – laurelialedreff@gmail.com / latelierengourmandises.fr



Sur vos marchés : Pâtisseries gourmandises 100 % maison (viennoiserie fait main, traiteur, spécialité bretonne, pâtisserie sans gluten et/ou sans lactose).

- Trémaouézan place du bourg : mardi à partir de 11 h et jusqu'à 20 h, mercredi, jeudi et vendredi de 16 h à 20 h.
- Le matin : mercredi Lannilis, jeudi Châteaulin, vendredi Landerneau, Samedi St-Renan, Dimanche Daoulas.

VENTE DE LEGUMES : ☎ 06.27.16.64.92. Isabelle LE ROUX vous propose sa production locale de légumes, sans pesticide.

LES RUCHERS DE LANGAZEL : MIELLERIE

Michel CREFF, Apiculteur-Récoltant, vente à domicile au 2, Kervalquez ☎ : 02.98.20.82.04

CABINET INFIRMIER : Catherine GAUTIER et Anne-Marie JEZEQUEL, infirmières diplômées d'Etat. Soins à domicile et au cabinet 9, route de Plouédern à TREMAOUEZAN ☎ 06.41.68.78.29.



CHAMBRES D'HÔTES

Au 4, Kerioual en Trémaouézan : **3 chambres d'hôtes** avec salle de bains individuelle. Possibilité d'accueil de 8 personnes

Renseignements : yvettegourmelon@orange.fr –

www.rives-armorique.fr ☎ 02 98 20 85 85 – ☎ 06 30 61 40 66

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL : JUIN 2021

Les articles à faire paraître dans le Buhez An Dré de juin 2021 doivent parvenir en Mairie **pour le 20 mai dernier délai.**

